

# **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion de la commission le 24 octobre à 15h30

## **Ordre du jour :**

- Suivi de la réglementation
- Bilan des premières vérifications des installations depuis le 1er juillet 2023.
- Gestion des vérifications durant la période du 1er novembre 2023 au 30 mars 2024
- Informations de la commission régionale (CRTIS)

## **Informations préliminaires pour les classements**

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## **Vérifications initiales ou décennales des installations**

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non conformités dont une majeure.
- Installation du Stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101 – classement au niveau T6PN jusqu'au 17 octobre 2023.
- Eclairage du stade Marceau 1 DE Coligny NNI 011080101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Frans NNI 011660101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement – attente de l'AOP de la part de la municipalité.
- Installation du stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Eclairage du stade « des petits oiseaux » de Thoissey NNI 014200101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

## **Prochaines programmations**

- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102

Pour la CDTIS : JF JANNET